

La DJA gage de sécurité

www.EDULCORANTS.eu

La Dose Journalière Admissible (DJA) des édulcorants, gage de sécurité

Quelles sont les conditions pour être mis sur le marché?

- Les édulcorants basses calories sont évalués par de nombreuses organisations telles que:
 - l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA)
 - le Joint FAO/WHO Expert Committee on Food Additives (JECFA)
 - l'U.S. Food and Drug Administration (FDA)



World Health
Organization



- Ils doivent répondre à plusieurs critères pour être mis sur le marché (attribution d'un n° E)

ASPARTAME
= E951



- être considérés comme sûrs
- présenter une utilité technologique (saveur sucrée)
- présenter un intérêt pour le consommateur

- En Europe, c'est l'EFSA qui définit la DJA pour chaque édulcorant

DJA = quantité d'une substance qui peut être consommée au quotidien, durant toute la vie, sans provoquer de problèmes de santé.



- Pour chaque édulcorant, la nature des aliments et des boissons pouvant le contenir, ainsi que les quantités maximales, sont précisées par la Commission Européenne.

Comment la DJA est-elle déterminée?

1

La sécurité des édulcorants est évaluée grâce à une série d'**études in vitro et in vivo** chez l'animal, ainsi que sur base de données humaines.



2

On détermine la **dose sans aucun effet néfaste** chez l'animal.



3

On **divise par 100** (facteur de sécurité) la dose sans effet chez l'animal, pour arriver à la dose sûre pour toute la population humaine.



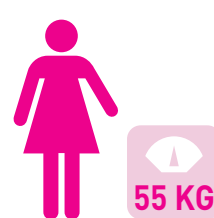
La DJA des principaux édulcorants

La Dose Journalière Admissible s'exprime en mg par kilo de poids corporel et par jour (mg/kg/jour).

Aspartame:	40 mg
Acesulfame-K:	9 mg
Cyclamate:	7 mg
Saccharine:	5 mg
Sucralose:	15 mg
Glycosides de stéviol (stévia):	4 mg



EXEMPLE:



La quantité de glycosides de stéviol qui peut être **consommée chaque jour en toute sécurité** est de:

maximum 55 kg x 4 mg = 220 mg,

soit l'équivalent de **11 morceaux de sucre.**

Consomme-t-on trop d'édulcorants ?

La Commission européenne demande aux Etats-membres de surveiller la consommation d'édulcorant dans la population. La dernière surveillance, menée par l'**Institut Scientifique de Santé publique (WIV-ISP)** en 2011, conclut que l'exposition des consommateurs adultes belges, des diabétiques et des utilisateurs fréquents de produits « lights » est **largement en-dessous des DJA**.

Vérifiez vous-même votre consommation d'édulcorants, grâce à
L'ÉDULCOTEST.



Ce test intègre la teneur réelle en édulcorants de nombreux produits, sur base des données de l'asbl Nubel, qui gère la Table belge de composition des aliments.